



Impact Covid sur les chantiers Elagage

Call FNEDT – UNEP – ENEDIS du 5 juin 2020

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle

Ordre du jour

1. Point de situation UNEP – FNEDT
2. Impact Covid sur les chantiers d'élagage

La démarche d'Enedis

- La priorité donnée à la Santé et à la Sécurité des intervenants sur les chantiers
- La mise en place des mesures sanitaires par tous ses prestataires d'Enedis
- Une volonté d'Enedis d'accompagner ses prestataires de travaux pendant cette crise
 - Une reprise des activités d'élagage dès le PCA « renforcé »
 - Une incitation des DR à accélérer les réceptions des travaux réalisés
 - Une accélération des paiements vis-à-vis des TPE et PME
 - Un échange sur l'organisation et l'adaptation des chantiers auprès d'un vingtaine d'entreprises d'élagage
 - Une continuité d'activité pour les appels d'offres Enedis
- Une participation d'Enedis aux surcoûts Covid, sans prendre en charge la totalité

Les retours des entreprises



Une expression des Entreprises vis-à-vis d'Enedis :

- un souhait de redémarrage raisonné (ne pas rattraper le retard trop vite)
- un souhait accompagnement « terrain »

Les surcoûts liés au Covid (perte de temps, équipements sanitaires, hébergement lors des Grands Déplacements, véhicules supplémentaires) sont jugés faibles par les entreprises.

Elles craignent de perdre de l'activité dans les mois à venir par les autres donneurs d'ordre.

Propositions pour une prise en charge partielle de l'impact Covid pour les élagueurs

- Application d'un **taux majorateur de 3 %** sur les articles du bordereau **pour couvrir une part des surcouts** (EPI sanitaire, perte de productivité, véhicules supplémentaires occasionnels)
 - nb : les articles « main d'œuvre » ne sont pas concernés
- Application d'une **indemnité forfaitaire de 15€/salarié/nuitée** pour les chantiers en Grand Déplacements
 - Pour intégrer la problématique sanitaire (chambres individuelles)
 - Pour les entreprises concernées par les GD (20% des chantiers)

=> Sur présentation de justificatifs aux DR

Modalités de mise en œuvre



- **Une solution temporaire, mais qui donne de la visibilité jusqu'à fin septembre**
du 11 mai au 30 septembre 2020, sauf si la situation devient nominale d'ici là
- Des avenants adressés par les PFA en rappelant la nécessité du respect des règles sanitaires, notamment en Grand Déplacement